



## DÉCISION DU MAIRE N° 2024/73

PRISE EN VERTU DE LA DÉLIBÉRATION N° 2020/05-10  
DU 26 MAI 2020 RELATIVE AUX DÉLÉGATIONS  
D'ATTRIBUTION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

### Service des Affaires Culturelles et Associatives

**Objet : Contrat de cession présenté par l'Association « Après un Rêve » pour le spectacle musical « Queen & Elton John »**

### Le Maire de Saint-Nom-la-Bretèche,

**Vu** le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2122-22 ;

**Vu** le Code de la commande publique ;

**Vu** la délibération n° 2020-05/10 du 26 mai 2020 chargeant Monsieur le Maire de prendre les décisions prévues aux articles L2122-21 et L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** la volonté de proposer un spectacle musical dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025 de la commune de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Considérant** le projet de contrat de cession présenté par l'Association « Après un Rêve » prévoyant la représentation d'un spectacle, le samedi 8 février 2025 à 20h30 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

### Décide

**Article 1 :** Le contrat de cession avec l'Association « Après un Rêve », sis 4 rue Saint-Julien, 78000 Versailles, représenté par sa Présidente, Christine Chapiro est acceptée ;

**Article 2 :** Le spectacle musical sera présenté à 20h30 le samedi 8 février 2025 à l'Espace JKM de Saint-Nom-la-Bretèche ;

**Article 3 :** Le détail du déroulement de l'intervention, les obligations du producteur et de l'organisateur, les termes d'assurance et d'annulation sont indiqués dans le contrat de cession annexé à la présente ;

**Article 4 :** Le coût de la prestation est arrêté à 2 800€ (deux mille huit cents euros) TTC ;

**Article 5 :** Les crédits nécessaires sont inscrits au chapitre 011 du budget de la Ville.

Fait à Saint-Nom-la-Bretèche, le 18 décembre 2024



### Le Maire

Vice-président de la communauté  
de communes Gally-Mauldre

**Gilles STUDNIA**

Mis en ligne le 18/12/2024  
Document rendu exécutoire le 18/12/2024

Pour le Maire et par délégation, le Directeur Général des Services  
**PASCAL PARISSIER**

Accusé de réception en préfecture  
078-217805712-20241219-2024-73-AR  
Date de télétransmission : 19/12/2024  
Date de réception préfecture : 19/12/2024